

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 17 MAI 2017	Dossier complet le : 17 / 05 / 17	N° d'enregistrement : 2017 - 2494

1. Intitulé du projet

Construction d'une nouvelle station d'épuration sur le bassin du Havre de Vie

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Intercommunal à Vocation Simple pour l'épuration du Havre de Vie

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. François BLANCHET, Président du Syndicat

RCS / SIRET

2 5 8 | 5 0 1 | 3 7 8 | 0 0 0 1 | 6

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
24 a° : Système d'assainissement dont la station de traitement des eaux usées est de capacité < 150 000 éq-hab et > 10 000 éq-hab	Station d'épuration des eaux usées de capacité nominale de 83 300 éq-hab, destinée à remplacer les stations actuelles du SIVOS (83 000 éq-hab), de Fenouiller "bourg" (3 500 éq-hab) et de Notre-Dame-de-Riez (2 lagunes de capacité cumulée de 4 000 éq-hab). Projet relevant de l'autorisation environnementale au titre de la nomenclature des IOTA pour la rubrique n° 2.1.1.0 (cf. chapitre 4.4 suivant).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une nouvelle station d'épuration de capacité nominale de 83 300 éq-hab (besoin de pointe estivale pour une charge hivernale de 30 330 éq-hab), destinée à traiter les eaux usées collectées sur les agglomérations du SIVOS (St Hilaire de Riez - St Gilles Croix de Vie - Le Fenouiller Ouest), de Le Fenouiller "Bourg" et de Notre-Dame-de-Riez.

La filière d'épuration prévue sera de type boue activée à faible charge, assurant le traitement des matières organiques, la nitrification et la dénitrification de l'effluent, le traitement biologique du phosphore complété par une déphosphatation physico-chimique, ainsi que par un traitement de la bactériologie par rayonnement UV.

Les boues résiduelles produites seront traitées par centrifugation (déshydratation) pour être évacuées en site de compostage.

Après mise en service de la nouvelle station, l'installation actuelle du SIVOS sera démolie et le site réhabilité ; les lagunes existantes de Le Fenouiller « bourg » et de Notre-Dame-de-Riez seront également abandonnées, le devenir des sites étant à définir par les collectivités Maîtres d'Ouvrages.

4.2 Objectifs du projet

La construction de la nouvelle station d'épuration répond à plusieurs objectifs :

- améliorer les performances de traitement de l'actuelle unité de traitement des eaux usées du SIVOS, d'une capacité de 83 000 éq-hab, mise en service en 2003, tout particulièrement sur les paramètres azote et phosphore ainsi que sur la bactériologie.
- raccorder sur cette nouvelle unité, pour un traitement centralisé et performant, les systèmes d'assainissement de Le Fenouiller "bourg" (lagunage aéré de 3 500 éq-hab), et de Notre-Dame-de-Riez (2 lagunages naturels de 2 833 éq-hab et 1 167 éq-hab).
- adapter le dimensionnement organique et hydraulique des nouveaux ouvrages aux charges actuelles réellement collectées, en intégrant leur variabilité saisonnière, et à leurs évolutions prévues (évolution des raccordements, amélioration des transferts en temps de pluie, perspectives de réduction des intrusions parasites...).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La nouvelle station sera construite en site vierge, délocalisé, ce qui permettra d'assurer durant la totalité du chantier une parfaite continuité du fonctionnement de l'épuration sur la station actuelle du SIVOS (et sur les lagunes à raccorder).

La réalisation des nouveaux ouvrages nécessitera une durée globale de 20 mois.

Parallèlement, des conduites de transfert d'eaux usées et de rejet épuré seront posées en tranchée commune, le long de la RD n° 38 b (et de la voie douce), entre le site actuel d'épuration et le site futur ; les eaux usées centralisées sur le site existant seront refoulées au moyen d'un nouveau poste général à construire sur ce site, en espace disponible et préservé du risque de submersion marine. La conduite d'effluent épuré sera raccordée sur la canalisation actuelle de rejet à l'estuaire de la Vie (rejet au niveau du Pont de la RD 38).

D'autre part, pour assurer le raccordement des effluents à traiter en provenance de Le Fenouiller « bourg » ainsi qu'en provenance de Notre-Dame-de-Riez, des conduites de refoulement d'eaux usées seront également à poser (à la charge des communes à raccorder) :

- depuis le site de Le Fenouiller « bourg » : conduite de refoulement de 4 km de linéaire, à poser sous voies communales et en encorbellement sous le Pont dur la Vie, puis jusqu'au nouveau site de traitement le long de la RD 38 b (tranchée commune avec les transferts précédents), depuis un poste de refoulement général associé à un bassin tampon de régulation des débits collectés, à construire sur le site de lagunage existant ;
- depuis Notre-Dame-de-Riez, selon des tracés techniques non encore définis.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La nouvelle station est conçue pour assurer le traitement des eaux usées collectées, à débit régulé grâce à la mise en place d'un bassin tampon enterré de régulation des eaux usées pré-traitées, et pour assurer un rejet épuré à l'estuaire de la Vie (point de rejet actuel conservé) dans les conditions suivantes :

- débit de référence à traiter de 17 265 m³/j pour une pluie de référence semestrielle (30,4 mm/j) ;
- valeurs limites de rejet à respecter de :
 - * 20 mg/l de DBO₅, 90 mg/l de DCO, 20 mg/l de MES en concentrations journalières,
 - * 15 mg/l de NGL, 8 mg/l de NTK et 1 mg/l de P_{tot} en moyenne annuelle,
 - * 2 000 Escherichia coli/100 ml sur 95 % des échantillons et 100 E. coli pour 80 % des résultats de mai à septembre.

Le traitement conduira à une production de boues résiduelles, représentant à terme de l'ordre de 646 Tonnes de Matière Sèches/an ; après traitement de déshydratation, les boues sont destinées à être admises en site de compostage, filière actuelle d'évacuation des boues du SIVOS.

Les risques de nuisance sonores seront maîtrisés à la source, en exigeant les équipements de protection permettant le respect des émergences au droit des zones habitées les plus proches.

Les nuisances olfactives seront également maîtrisées par la mise en œuvre d'une filière de traitement des odeurs, dont les performances seront établies par modélisation de la dispersion des rejets à l'atmosphère.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation au titre de la nomenclature de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement, à solliciter pour les rubriques suivantes : n° 2.1.1.0.1er (A : station de plus de 10 000 éq-hab), n° 2.1.5.0.2ème (D : rejet pluvial), 3.3.1.0.2ème (D : assèchement de Zone Humide d'une surface comprise entre 0,1 et 1 ha).

Demande de dérogation « Loi littoral » au titre du Code de l'Urbanisme et Demande de permis de construire au titre du même Code.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Capacité nominale de traitement.....	83 300 équivalent-habitants
Débit de référence d'eaux usées à traiter.....	17 265 m3/j
Valeurs limites de rejet et production de boues (voir 4.3.2)	
Surface du site d'implantation (unité foncière).....	4,74 ha
Emprise maximale des ouvrages et voiries d'accès et d'exploitation.....	1,20 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Lieu-dit "Le Rindouin", commune de Saint-Hilaire-de-Riez (85270), sur 24 parcelles de la section E : n° 3443, 3444, 3447, 3448,3450 à 3457, 3459 à 3466, 3468, 3469, 3471 et 3472.

Les coordonnées affichées se situent au point central du site d'implantation prévu.

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 5 ' 2 " 00 Lat. 4 ° 6 ' 4 " 25 " 8N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Construction d'une nouvelle station d'épuration délocalisée en remplacement de l'actuelle unité d'épuration du SIVOS du Havre de Vie (et de 3 lagunes à raccorder) permettant de renforcer les performances de traitement épuratoire, en particulier sur l'azote, le phosphore et la bactériologie ; maintien du point de rejet actuel à l'estuaire de la Vie.

Station actuelle du SIVOS autoirsée par arrêté préfectoral du 29 mars 1999 et arrêté modificatif du 15 février 2012.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise de l'unité foncière d'implantation se situe en limite des périmètres des ZNIEFF : - de type I "Estuaire de la Vie" (code 520005785), - de type II "Marais Breton, Baie de Bourgneuf" (code 520005775).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise de l'unité foncière d'implantation se situe hors Zones Humides protégées par le SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay et inscrites au PLU de Saint Hilaire de Riez. Cependant, le diagnostic complémentaire réalisé a identifié, sur les critères pédologiques, la présence d'une zone humide au sein du site au sens de la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature des IOTA.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) du "Pays de Monts" approuvé le 30 mars 2016.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site FR5200653 "Marais Breton, Baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts" (ZSC) et site FR5212009 du même nom (ZPS - sites superposés), en limite de l'emprise de l'unité foncière d'implantation du projet (limites des façades Nord et Est de la propriété).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Classé « la Corniche Vendéenne » (arrêté ministériel du 30 novembre 1926), distant de plus de 2 km au Sud-Ouest.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déchets de construction des nouveaux ouvrages et bâtiments et matériaux de démolition, à terme, de la station d'épuration actuelle du SIVOS.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Matériaux de construction des nouveaux ouvrages et bâtiments (préparation des bétons).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Imperméabilisation de zone humide identifiée au sein du site (zone humide à fonctionnalité dégradée) à compenser par une restauration de zone humide, envisagée au sein-même de l'unité foncière du projet, et à accompagner de la destruction des espèces invasives (baccharis omniprésent sur certains secteurs). Le diagnostic écologique complet réalisé a permis d'identifier et de localiser quelques espèces protégées ou remarquables qui pourront être préservées lors des travaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Implantation en zone N du PLU de Saint Hilaire de Riez approuvé le 17 janvier 2014 (dernière modification approuvée le 25 septembre 2015).</p> <p>En zone N, le règlement du PLU autorise "les constructions, extensions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif, dès lors qu'elles font l'objet d'un traitement paysager de qualité".</p>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Risque sismique : classement en zone 3, sismicité modérée. - Risque de submersion marine : les terrains sont limitrophes de la zone Rn (inconstructible) du PPRL du Pays de Monts. Les constructions seront réalisées hors de la limite de cette zone. - Risque de remontée de nappe dans les sédiments : sensibilité très faible. - Aléa retrait-gonflement d'argile faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Par la nature même des eaux usées à traiter, l'opération peut engendrer des risques sanitaires ; cependant, le projet comprend la mise en œuvre d'un traitement bactériologique des effluents avant rejet pour maîtriser les impacts sur les usages littoraux aval (baignade principalement).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic lié à l'exploitation de la station (évacuation des boues et résidus de pré-traitement - livraisons de réactifs - admissions d'apports externes à traiter) peut être estimé, à l'avenir, à environ 510 véhicules lourds/ an, soit 10 véhicules/semaine en moyenne (2 par jour ouvré), à comparer : - au trafic lié à la station actuelle : 210 véhicules lourds/an (4/semaine) ; - au trafic sur la RD n° 38 b : 14 700 véhicules/jour en moyenne (et plus de 25 000 par jour en pointe).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Certains équipements bruyants sont nécessaires au fonctionnement de l'épuration ; cependant, ceux-ci seront installés en locaux confinés dotés d'une isolation phonique adaptée.</p> <p>Une étude d'état initial et d'impact acoustique est prévue et une garantie de respect des émergences sera imposée au constructeur et un état final sonore permettra de valider son respect.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Toutes les sources d'odeurs liées à l'épuration et au traitement des boues résiduaires seront confinées et l'air vicié extrait sera traité sur une filière spécifique avant rejet à l'atmosphère.</p> <p>Une étude de modélisation de la dispersion des odeurs est programmée pour fixer le niveau maximal d'émission à garantir en sortie de traitement de l'air pour éviter le risque de nuisances pour les riverains.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Par la vocation même du projet, l'émission déterminante sera celle du rejet d'effluent épuré, qui sera évacué à l'estuaire de la Vie, au point de rejet déjà existant de l'actuelle station d'épuration du SIVOS.</p> <p>Les valeurs limites de rejet sont indiquées au point 4.3.2.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de ruissellement pluvial collectées seront gérées, au sein même du nouveau site, de manière à limiter le débit de fuite (3 l/s/ha pour une pluie de fréquence de retour de 20 ans) ; le rejet pluvial régulé sera raccordé à la conduite de rejet rejoignant directement l'estuaire de la Vie.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les différents résidus générés par l'épuration des eaux usées seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des boues résiduaires, valorisables en site de compostage ; - Des résidus de pré-traitement : refus de dégrillage, sables et graisses qui seront pour partie traités directement sur l'installation : <ul style="list-style-type: none"> * Traitement biologique des graisses ; * Unité de lavage des sables pour valorisation en remblais. <p>Seuls les refus de dégrillage (compactés et ensachés) seront évacués vers le circuit de traitement des Ordures Ménagères.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1 seule parcelle encore cultivée de 3 123 m2 sur l'unité foncière d'implantation de 4,74 ha.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir l'annexe N° 7 détaillant ce point.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet présenté peut être dispensé de l'évaluation environnementale considérant :

- l'objet premier du projet, soit le renforcement nécessaire des performances épuratoires de la station d'épuration du SIVOS du Havre de Vie (conformément à l'arrêté préfectoral du 15/02/2012) ;
- la prise en compte de tous les enjeux identifiables détaillés par le présent formulaire dans la conception du projet ;
- que le dossier de demande d'autorisation environnementale (à soumettre à enquête publique) développera l'ensemble de ces aspects dans l'étude d'incidences qui est, a minima, requise;
- que le projet, au-delà de la procédure de demande d'autorisation environnementale, fera également l'objet d'une demande de dérogation au titre de la « Loi Littoral », à solliciter auprès des instances ministérielles.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe N° 7 : annexe au point 6.4 du formulaire
Annexe N° 8 : Expertise biologique et Zones Humides - étude ARTELIA - juin 2016

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à **Saint Gilles Croix de Vie**

le, **4 avril 2017**

Signature

Le Président
François BILLET



Insérez votre signature en cliquant sur I

